

LES P'TITS CHŒURS D'LA DOMBES

L'association LES P'TITS CHŒURS D'LA DOMBES fait son SHOW !!

Vous allez beaucoup entendre parler des PTITS CHŒURS en ce mois de mars !

En effet, le **dimanche 15 mars**, une randonnée pédestre est organisée avec 3 parcours prévus, de 6, 9 et 15 km, de 9 h 30 à 14 h.

Le départ est prévu de la salle des associations (à côté de la caserne des pompiers), avec des ravitaillements le long des parcours.

Puis le **samedi 21 mars**, à la salle polyvalente, à 20 h 30, les enfants feront leur show aux côtés des Gamins du Val de Saône de Neuville sur Saône. Ils vont tenir la scène pendant plus de 2 heures avec des chants variés, dans la forme et dans le fond, ils danseront et ce sera également l'occasion pour la toute nouvelle classe de théâtre de se donner en spectacle.

Un grand moment de bonheur en perspective ! Venez nombreux les soutenir.

La ferme des Cabretons

Vous ouvre ses portes le DIMANCHE 26 AVRIL 2015 à partir de 9h. Venez découvrir nos différentes activités : visite de l'élevage, tonte des moutons, ballades en ânes.

A midi, vous pourrez déguster un ragoût d'agneau accompagné de ses légumes, fromages pour 8 € (sur réservation). D'autres producteurs locaux seront également présents.

Elle vous attend pour une journée campagnarde et conviviale.

Renseignements et réservation : 06 63 40 88 79 ou 06 89 42 29 13.

Décès

Le 28 novembre : GOURLAND Suzanne (*)

Le 3 décembre : GALLET Marie (*)

Le 1^{er} janvier : BUET Cécile (*)

Le 3 janvier : FRATELLO Pierre

Le 13 janvier : PETIT Fernande (*)

Le 15 janvier : LACOMERE Robert

Le 19 janvier : LUBRANO DI FIGOLO Asuncion (*)

Le 26 janvier : BORTOLOTTI Denis

Le 4 février : BECHET Marie

Le 22 février : GAY François

(*) Maison de retraite

Naissances

Le 29 août : DOUX Jenna

Le 31 août : VIOLET Eli Stan

Le 1^{er} septembre : LEMOINE Lucas

Le 2 octobre : PLACZEK GIRAUD Antoine Léon

Le 27 novembre : SALM Mathiew

Le 3 décembre : ROUSSEAU Manoë

Le 4 janvier : GUILLAUMIN Timothée Louis Marie

Le 11 janvier : LEROUDIER Uriel Calder Noé

Le 27 janvier : VERHEE Nikita Akira

Calendrier des fêtes

Mars

Le 1^{er} : Brocante de la « Boule du Moignans »

Le 6 : Assemblée Générale du fleurissement

Le 7 : Carnaval du Sou des Ecoles

Le 8 : Loto du Volley

Le 15 : Marche des « P'tits Chœurs d'la Dombes »

Le 21 : Concert de la chorale « Les P'tits Chœurs d'la Dombes »

Le 22 : Elections cantonales (1^{er} tour)

Le 28 : Retraite aux flambeaux des conscrits

Le 29 : Elections cantonales (si 2^{ème} tour)

Le 29 : Vente de tartes « Luth en Joie »

Avril

Du 3 au 19 : Tournoi open du Tennis Club Utingeois

Le 4 : Soirée FCDB à Neuville les Dames

Le 10 : Tournoi de volley nocturne

Le 12 : Banquet des conscrits

Le 25 : Concert de la fanfare

Le 26 : Rencontre Tennis par équipes

Le 28 : Réunion publique PLU à 20 h 00 Salle polyvalente

Le 29 : Concours de boules vétérans « Bernisson-Girard »

Mai

Le 1^{er} : Tournoi de foot U7 - U9 et U11

Les 2 et 3 : Rencontres Tennis par équipes

Le 10 : Brocante des Pompiers

Les 16 et 17 : Rencontres Tennis par équipes

Les 23 et 24 : Rencontres Tennis par équipes

Le 30 : Gala de judo en soirée

Les 30 et 31 : Rencontre Tennis par équipes

Juin

Le 6 : Rencontre Chorales « Luth en Joie »

Le 10 : Repas des anciens pompiers

Le 12 : Assemblée Générale du FCDB à Neuville les Dames

Les 13 et 14 : Tournoi jeunes tennis

Le 19 : Kermesse du Sou des Ecoles

Le 20 : Fête de la Saint Jean : Fête de la musique, retraite aux flambeaux, feu d'artifice

Le 20 : Bal en plein air au stade organisé par le FCDB

Le 27 : Fête de l'école de tennis

Le 28 : Bodyfolie's - Gala de fin d'année

Juillet

Le 4 : Concours de boules - Trophée Renaud Durand

Le 5 : Méchoui de la fanfare

Le 15 : Concours vétérans de boules

Le 25 : Jury fleurissement

Août

Le 3 : Concours de boules - Coupe Michelin

Comité de rédaction

Marcel LANIER - Martine MOREL PIRON - Claire STREMSDOERFER - Sophie MOYER - Sébastien MERCIER - Michèle NOTTET - Pierrette BASSEVILLE - Marie-Christine LANET - Philippe CORGE.



Site internet : www.mairie-sainttriviersurmoignans.fr

FLASH INFOS

MARS 2015

Edito



Nous avons commencé cette nouvelle année par l'élaboration du premier budget de l'équipe municipale en place, premier budget qui traduit concrètement nos engagements.

Parmi les priorités, nous aurons pour 2015 a redonner à l'hôtel de ville sa vocation initiale en rénovant le rez de chaussée. C'est ainsi plus de 300 mètres carrés qui seront dédiés aux services de la mairie avec le retour de la salle du conseil et des mariages. Quant au premier étage toutes les dispositions seront prises afin qu'il puisse plus tard être rénové.

Nous engageons également une réflexion sur un projet global intégrant école cantine centre de loisirs sur un seul et unique site. Il est temps d'entreprendre ce chantier ; en effet, la construction imminente de 92 logements SEMCODA Route de Montmerle livrables dans 18 mois va nécessiter d'adapter nos capacités d'accueil scolaire et de service aux familles.

Comme vous avez pu le constater l'installation de feux tricolores destinés dans un premier temps à sécuriser l'accès au chantier, puis aux immeubles et aux résidents du lotissement Montplaisir.

Nous avons tous présent à l'esprit que la conjoncture économique est difficile pour tout le monde, c'est la raison pour laquelle pour ce projet qui semble dispendieux nous allons optimiser au maximum les moyens, et contenir la pression sur la fiscalité locale malgré une baisse conséquente des dotations globales de fonctionnement attribuées par l'état.

Enfin comme je l'ai évoqué lors des vœux, le projet de restructuration immobilière au centre du village est toujours d'actualité pour redonner du dynamisme aux commerces de proximité en améliorant leur visibilité et leur accessibilité.

Nous aurons dans les prochaines années des rendez vous déterminants sur l'organisation de notre village, nous devons les préparer et surtout préparer le bien vivre à St trivier de demain.

Le PLU qui sera terminé en 2015 va nous donner les moyens de réussir un réel développement économique harmonieux maîtrisant les nuisances tout particulièrement paysagères. C'est à la fois une volonté politique locale, mais c'est également une exigence réglementaire et légale.

La zone d'activités intercommunale prévue au sud de la commune sera un atout et un challenge. Nous aurons sauf bouleversements institutionnels en même temps que tous les changements évoqués, la création de la déviation.

Pour nous accompagner dans les futures négociations foncières et immobilières, le conseil municipal a décidé d'adhérer à l'établissement public foncier du département de l'Ain. Cet organisme à toute compétence pour négocier, acquérir et porter momentanément du foncier bâti et non bâti pour le compte des communes.

Tous ces sujets sont passionnants, mais nécessitent un travail de prospectives pour lequel nous allons nous faire accompagner par des professionnels de la prévision afin d'avoir une meilleure lisibilité dans le temps.

Cet éditorial n'a pas la prétention d'être exhaustif, mais de vous donner les points essentiels qui sont ressortis du débat d'orientation budgétaire.

Je terminerai mon propos par une note plus légère. Les conscrits des classes en 4 et 5 se préparent activement pour donner à notre village un caractère festif les 28 mars et 12 avril prochains.

Retenez ces dates et soyons nombreux à les encourager pour ces moments de convivialité.

Marcel LANIER
Maire

L'amicale des sapeurs-pompiers

Organise une brocante le dimanche 10 mai 2015, à l'espace Jean Vial. Vous pouvez dès à présent réserver votre emplacement, soit à l'intérieur, soit à l'extérieur, pour 3 € le mètre linéaire. Les réservations : 04 74 55 07 71 (heures repas) – 06 79 55 96 79. L'entrée est gratuite.

Le Centre de secours

Le centre de secours de Saint Trivier recrute des sapeurs-pompiers volontaires : hommes ou femmes âgés de 18 à 40 ans, motivés, disponibles et ayant le sens du dévouement. Envoyer votre candidature et CV ou prendre contact avec : le caporal-chef Cumin Jean Marchal 06 58 47 55 61 ou vous rendre le samedi matin de 9 h à 11 h 30 au centre de secours route de Châtillon à Saint Trivier.

Croix Rouge unité locale (UL) portes de la Dombes

Les difficultés et les détresses en tous genres sont autour de nous et, par le biais des Services Sociaux, nous pouvons donner un « coup de pouce » au quotidien à toute personne défavorisée en agissant par : la distribution alimentaire, des jouets, des bons d'achat, des friandises pour Noël aux enfants des familles les plus modestes, des aides financières ciblées par les Assistances Sociales, des participations à des séjours de vacances pour les enfants, des animations et des goûters dans les maisons de retraite pour les résidents parfois oubliés par les familles, des brioches portées par les bénévoles dans les 6 maisons de retraite des 3 cantons ainsi qu'à l'hôpital de Trévoux.

Tout au long de l'année nous menons des actions :

Soirée théâtre en Mars, concours de tarot en Avril, quête nationale en mai, brocante en septembre, collecte des dons personnalisés par mailing en Octobre, collecte alimentaire en novembre, vente de vin chaud et gâteaux à la foire de Trévoux le 11 novembre, arbre de Noël.

Pour ce faire, nous avons besoin de vous car **SANS VOUS QUE FERIONS-NOUS ?**

Le geste qui sauve ne s'improvise pas, il s'apprend : nous proposons, à tous publics, des actions de secourisme : initiation aux premiers secours. En milieu scolaire près de 260 enfants ont été initiés aux gestes qui sauvent par notre équipe de secouristes, n'hésitez pas à nous contacter.

Les déléguées de notre commune : Marie Christine Lanet et Sophie Kieu.

La présidente de UL Edith Ollier 82 grande rue 01600 Trévoux.

Travaux

Vous avez remarqué que la circulation sur la route de Montmerle est perturbée. Des feux tricolores viendront bientôt sécuriser la sortie du lotissement Montplaisir et celle des futurs immeubles Tacconnet.

Début mars, commenceront les travaux de terrassement pour la construction des 3 immeubles.

La chorale « Luth en Joie »

Après le succès de leur concert d'hiver, les choristes de luth en joie mettent la main à la pâte. Ils vous proposent une vente de tartes au feu de bois le DIMANCHE 29 MARS 2015, la vente aura lieu vers la pharmacie, le monument aux morts et à l'espace Jean Vial. Ils attendent vous voir nombreux pour apprécier leur talent de pâtissier.

Prévention contre les cambriolages

Les gendarmes ont réalisé le 28 janvier une réunion sur la prévention des cambriolages.

Pour mieux protéger votre domicile contre les risques de cambriolage, pensez à la règle des « 3 S » : sécuriser, surveiller et signaler.

Sécuriser : Protéger et renforcer les points d'accès (portes, fenêtres, entrées...), ne pas laisser d'argent liquide ou de bijoux facilement accessibles et ne pas ranger les clés des véhicules dans des endroits aisément repérables. Fermer portes et fenêtres même pour une absence de courte durée. Ne pas cacher ses clés sous un paillason, dans un pot de fleurs ou tout autre endroit à l'extérieur, ne pas laisser entrer chez soi des inconnus, éviter les signes révélant son absence (courrier accumulé dans la boîte à lettres, dates d'absence sur le répondeur téléphonique...), ne pas laisser d'outils ou de matériels à l'extérieur de son habitation pouvant faciliter les méfaits des cambrioleurs (échelle, tournevis...), entretenir ou faire entretenir la végétation de son domicile de façon à ce que son habitation reste assez visible de la rue. Bien identifier le numéro de sa résidence afin de faciliter l'intervention des services de gendarmerie.

Surveiller : demander à un voisin de confiance de porter une vigilance particulière à son domicile en cas d'absence, signaler ses dates d'absence prolongée à sa brigade de gendarmerie. Des passages pourront alors être effectués par les patrouilles.

Signaler : en composant le 17, les véhicules et individus qui semblent se livrer à un repérage des lieux. Donner si possible, des éléments précis d'identification (type, marque et couleur des véhicules, plaques d'immatriculation, tenue vestimentaire...).

ADMR :

Recherche de bénévoles pour le portage des repas

L'A.D.M.R. recherche des personnes volontaires pour porter des repas au domicile des personnes sur le secteur de Saint-Trivier-sur-Moignans. Cela se déroule du lundi au samedi durant environ une heure trente. Le moment de la livraison des repas est prévu de 10h45 à 12h15. C'est un moment convivial qui est partagé avec les bénéficiaires. A noter que chaque porteur de repas organise son portage selon ses convenances.

Si vous êtes intéressés, merci de contacter le secrétariat de l'ADMR soit par téléphone au 04 74 55 95 65 du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h et le mercredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h30, soit en venant directement au bureau ouvert du lundi au vendredi de 9h à 12h.

Les élections départementales

Les élections départementales remplacent les élections cantonales et désignent les membres du conseil départemental (ex-conseil général) dans le cadre du canton. Le département a été découpé en 23 cantons, le canton de Saint Trivier sur Moignans n'existe plus, nous sommes rattachés avec 25 communes au canton de Villars les Dombes. Ce sont Ambérieux en Dombes, Ars sur Formans, Baneins, Birieux, Bouligneux, Chaleins, Chaneins, Civrieux, Fareins, Francheleins, Lapeyrouze, Lurcy, Messimy sur Saône, Mionnay, Monthieux, Rancé, Relevant, Saint André de Corcy, Saint Jean de Thurigneux, Saint Marcel, Saint Trivier sur Moignans, Sainte Olive, Savigneux, Villars les Dombes, Villeneuve, soit une population d'environ 30 000 habitants.

Les conseillers généraux élus en 2008 et en 2011 seront ainsi tous remplacés en mars 2015 par des conseillers départementaux. Lors des élections départementales de mars 2015 (22 mars pour le premier tour et 29 mars pour le second), le nouveau mode de scrutin s'appliquera pour la première fois : deux conseillers départementaux seront élus dans chaque canton au scrutin binominal à deux tours. Les candidats devront se présenter en binôme composé d'une femme et d'un homme. Par ailleurs, pour conforter la parité, la loi prévoit que le binôme des suppléants des candidats doit lui aussi être composé de deux personnes de sexes différents, afin que chaque candidat et son remplaçant soient du même sexe. Élus pour six ans, les conseillers départementaux seront désormais renouvelés en intégralité.

Le Pôle Petite Enfance

Le Pôle Petite Enfance Brin d'Malice, situé au 100 avenue Foch à Châtillon sur Chalaronne, géré par la Communauté de Communes Chalaronne Centre, regroupe 3 structures :

• Le multi-accueil

D'une capacité d'accueil (régulier ou occasionnel) de 12 places. Cet espace dédié aux enfants de 3 mois à 4 ans propose des activités et des temps d'éveil adaptés aux besoins des enfants.

Tél. : 04 74 55 46 97 ;

Mail : haltegarderie@cc-chalaronne-centre.org

• Le Relais Assistant(e)s Maternel(le)s (RAM)

Lieu d'informations et d'animations qui favorise le lien entre les parents, les assistant(e)s maternel(le)s et les enfants à travers l'échange, l'écoute et le conseil.

Tél. : 04 74 55 05 30 ;

Mail : cbrugniaud@cc-chalaronne-centre.org

• La Ludothèque itinérante

Plus de 1 000 jeux à découvrir et des moments de rencontres ludiques à partager, quel que soit son âge. La ludothèque offre un service de jeux sur place, de prêts et d'animations.

Tél. : 04 74 55 46 95 ;

Mail : ram.ludo@cc-chalaronne-centre.org

Le Conseil Local de Développement (CLD) Dombes Saône : la parole aux Citoyens

Le CLD est un ensemble de citoyens qui s'investit en toute indépendance pour apporter leur contribution au développement de leur territoire. Il est ouvert à tous : habitants, acteurs socio-économiques, membres d'associations etc. Ensemble ils échangent des idées, identifient des besoins qui vont ainsi alimenter la réflexion des élus et accompagner les projets locaux : le CLD est un partenaire citoyen au côté des élus.

C'est un moyen de participer concrètement aux décisions locales qui vont impacter notre avenir, en débattant sur des sujets qui concernent directement les habitants, les acteurs d'un territoire. Et les sujets ne manquent pas : l'aménagement du territoire, les services, le développement économique, la biodiversité, le développement durable,...

Pour ce faire, le CLD met en œuvre des projets et propose des actions sur le territoire (le film *La Dombes et Moi*, informer et consulter la société civile sur le Parc Naturel Régional en Dombes, fédérer les structures sociales du territoire, etc.), et il suit et participe activement à la mise en œuvre du CDDRA Avenir Dombes Saône « Contrat de Développement Durable Rhône Alpes ».

Le CLD vous donne la possibilité de participer activement à la vie du territoire Dombes – Saône au quotidien. Pour nous rejoindre, c'est très simple. Il n'y a pas de cotisation, la seule chose qui vous sera demandée c'est un peu de temps (trois à quatre réunions par trimestre selon votre degré d'investissement).

Si vous voulez en savoir plus sur le CLD, et éventuellement nous rejoindre :

www.cld-dombes-saone.fr

cld.dombes.saone@gmail.com

P.L.U. en quelques mots

Un **plan local d'urbanisme** (PLU) c'est le principal document d'urbanisme de planification de l'urbanisme au niveau communal ou intercommunal. Il remplace le plan d'occupation des sols (POS) depuis la loi relative à la solidarité et au renouvellement urbains du 13 décembre 2000, dite « loi SRU ».

Le PLU est régi par les dispositions du code de l'urbanisme, essentiellement aux articles L. 123-1 et suivants et R. 123-1 et suivants.

La loi d'engagement national pour l'environnement ou « Grenelle II », du 12 juillet 2010, a modifié plusieurs aspects du PLU : prise en compte de la trame verte et bleue, orientations d'aménagement et de programmation, PLH (programme local de l'habitat) voire PDU (plan de déplacement urbain) intégré dans celles-ci... De plus, lorsque l'EPCI (Établissement public de coopération intercommunale) a la compétence, le périmètre du PLU est celui de l'intégralité de l'EPCI.

Les petites communes se dotent parfois quant à elles d'une carte communale. Cependant une commune de petite taille mais soumise à une forte pression foncière (commune littorale par exemple) ou à de forts enjeux paysagers ou architecturaux (commune appartenant à un Parc naturel régional par exemple) peut avoir intérêt à se doter d'un PLU. Notre commune est en phase finale de PLU, ce document d'urbanisme donne du sens aux projets de développement tant des zones destinées à l'habitat qu'aux zones consacrées aux activités économiques.

Enfin un PLU doit être compatible avec le SCOT (schéma de cohérence territoriale).